

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION
ARRÊTÉS

24-F-436

24-A-0397	VILLENEUVE D'ASCQ -RM6 - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0398	LESQUIN -Rue d'Enchemont - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0399	LOMME -Pont Levis des Bois Blancs - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0400	DEULEMONT -Passerelle du pont-levis de l'Ecluse - Restriction temporaire de la circulation hors agglomération
24-A-0401	LEERS -Rue Gibraltar Droite - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
24-A-0402	LESQUIN – SAINGHIN EN MELANTOIS – VILLENEUVE D'ASCQ -Rue des Saules - Chemin des Loups - Rue de Lille - Rue de l'Épine - Rue de Ticleni - Rue Talma - Rue des Sureaux - Rue Pierre Brizon - Restriction temporaire de circulation hors agglomération
24-DD-0660	MARCQ EN BAROEUL - Marque urbaine canalisée - Chemin de halage - Autorisation d'occupation temporaire
24-DD-0667	FOREST SUR MARQUE – VILLENEUVE D'ASCQ -Val de Marque - Association Huma'G.A. - Convention d'occupation temporaire
24-DD-0668	WASQUEHAL -Canal de la Deûle à l'Escaut - La Marque Urbaine - Association La Vallée des Anges - Convention d'occupation temporaire
24-DD-0670	FOREST SUR MARQUE – TRESSIN – VILLENEUVE D'ASCQ – WILLEMS -Val de Marque - Association RÊVES - Convention d'occupation temporaire

24-DD-0673	SAINT ANDREZ LEZ LILLE -Parc de l'arc nord - Valorisation du secteur F de Prévôté jusqu'à Fleur d'Ecosse - Marché de maîtrise d'œuvre - Marché subséquent - Conclusion
------------	--

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.